



Déclaration de performance extra-financière

Exercice clos au 31 décembre 2020

La transposition, en droit français, de la directive européenne du 22 octobre 2014 relative à la publication d'informations non financières, a donné lieu à l'ordonnance n°2017-1180 du 19 juillet 2017 et au décret n°2017-1265 du 9 août 2017.

Concrètement, les sociétés les plus importantes, atteignant les seuils prévus par les dispositions de l'article R.225-104 du Code de commerce, doivent, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} septembre 2017, présenter dans leur rapport de gestion une « *déclaration de performance extra-financière* » regroupant un certain nombre d'informations de nature sociale et environnementale.

Cette déclaration fait l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant, dont l'avis est ensuite communiqué aux actionnaires.

C'est l'objet de la présente Déclaration de performance extra-financière.

A titre liminaire, il sera rappelé que l'année 2020 s'est écoulée dans le contexte de la crise sanitaire mondiale du Covid-19 entraînant :

- (i) s'agissant de l'activité d'exploitation cinématographique (x) la fermeture administrative des salles de cinéma en France et en Belgique du 15 mars 2020 au 21 juin 2020 (1^{er} juillet pour la Belgique) puis du 31 octobre 2020 au 31 décembre 2020¹, (y) une exploitation très contrainte par un protocole sanitaire strict durant la période de réouverture et (z) une offre de films faible et sans blockbusters américains à l'exception de *Tenet*, le film de Christopher Nolan ;
- (ii) s'agissant de l'activité de productions cinéma et audiovisuelle une perturbation importante des tournages et des décalages de sorties de films et de séries, et s'agissant de l'activité de distribution une succession de période de fermeture et de réouverture partielle concomitantes à celle des cinémas.

Le suivi et l'amélioration des indicateurs RSE ont par ailleurs été rendus beaucoup plus compliqués en 2020 du fait du recours massif à l'activité partielle dans les cinémas mais aussi au siège à compter du 14 mars 2020.

En conséquence, la comparaison des données contenues dans la DPEF 2020 avec celles des DPEF des années précédentes n'aura qu'un sens limité.

I- Présentation du Groupe UGC et son modèle d'affaires

La présentation du Groupe UGC

Le groupe UGC est l'un des groupes importants d'exploitation cinématographique en France et en Belgique ; c'est aussi un acteur dans les domaines de la production et de la distribution cinématographique, et plus récemment dans celui de la production télévisuelle.

UGC privilégie une implantation au centre-ville des grandes agglomérations et dans les espaces en renouvellement urbain. UGC Ciné Cité Les Halles est le 1^{er} cinéma du monde en termes de fréquentation en 2017 et le 1^{er} diffuseur de films Art et Essai en France.

En 2000, UGC innove en créant une formule de cinéma illimitée avec la carte d'abonnement UGC Illimité qui sera ensuite déclinée en Belgique en 2002 (UGC Unlimited) et en 2007 en une carte UGC Illimité 2 pour assister aux séances à deux, et enfin, depuis février 2016, dans une version réservée aux moins de 26 ans.

Aujourd'hui, UGC est en France et en Belgique le premier diffuseur de films étrangers en version originale et la part de marché des films européens y est supérieure à la moyenne nationale.

¹ A la date d'établissement de la présente déclaration de performance extra-financière, les cinémas en France et en Belgique sont toujours fermés.

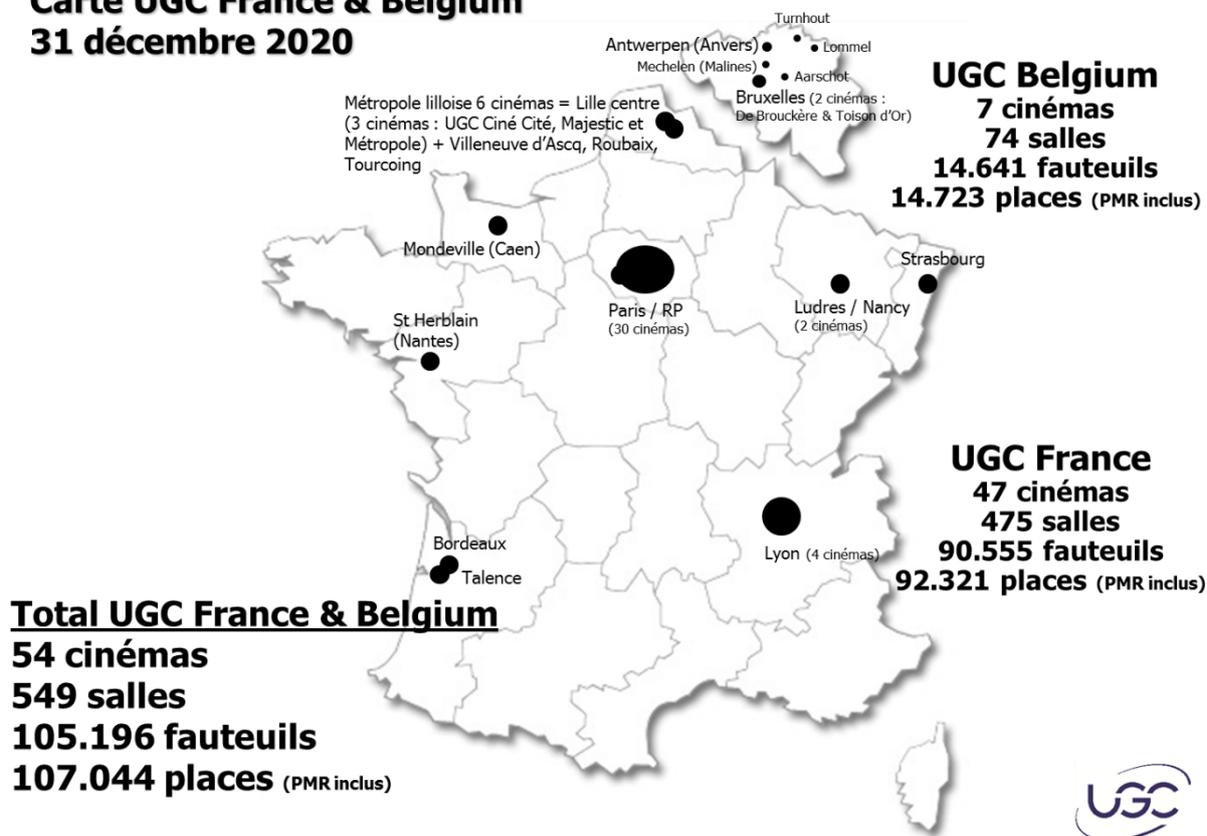
*Le modèle d'affaires du Groupe UGC***(i) Les ressources**

Capital financier	<ul style="list-style-type: none"> - les capitaux propres de l'entreprise - les financements bancaires ou obligataires - les redéploiements de certains actifs de l'entreprise
Capital industriel	<p>UGC est propriétaire des fonds de commerce des cinémas qu'elle exploite, ainsi que de l'ensemble de ses équipements spécifiques cinéma (projecteurs, écrans, fauteuils ...)</p> <p>UGC est également propriétaire d'une partie des cinémas qu'elle exploite, soit en direct soit au travers de structures foncières dédiées dont elle détient une partie du capital (35%) et dont elle a le contrôle.</p>
Ressources naturelles	UGC utilise les matières premières nécessaires au fonctionnement de ses salles de cinéma, à la production et à la distribution des contenus ou encore à la construction et l'aménagement immobilier et mobilier de ses cinémas
Capital intellectuel	<ul style="list-style-type: none"> -Le savoir-faire éditorial -La production et la distribution de contenus -portefeuille de marques
Capital humain	<ul style="list-style-type: none"> -Compétences et talents des collaborateurs, des producteurs, des auteurs, -formation et développement de compétences -égalité des chances et diversité

(ii) Les activités

L'exploitation cinématographique²

**Carte UGC France & Belgium
31 décembre 2020**



Le groupe UGC propose à ses clients Grand Public de nombreux produits et programmes tels que la carte UGC Illimité en France et la carte UGC Unlimited en Belgique permettant un accès illimité au cinéma, la Carte UGC (ou UGC +) permettant de charger des places de cinéma à tarif préférentiel, des labels visant à promouvoir la diversité de sa programmation ou encore un programme de retransmission en direct ou en différé d'œuvres lyriques et chorégraphiques dans certaines salles de son réseau. En outre, les clients français ayant adhéré au Club UGC sont récompensés de leur fidélité et peuvent accéder à tous les avantages qui leur sont réservés (points fidélité, tarifs préférentiels ...).

Le groupe UGC propose également à ses clients BtoB d'accéder aux programmations UGC grâce à la carte UGC solo (une place) ou la carte UGC Blue (réservée à la France, carte rechargeable pour l'acquisition de places dématérialisées).

² Mouvements 2020

- 04/02/2020 : cession du Palace de Mulhouse (8 salles)
- 30/06/2020 : fermeture du George V à Paris (11 salles)
- 04/11/2020 : acquisition du cinéma de Poissy (5 salles)

La production et la distribution cinématographique et télévisuelle

Le groupe UGC, au travers de sa filiale UGC Images, développe également une activité de production et de distribution, s'imposant en tant qu'acteur de la création cinématographique dans toute sa diversité, des comédies populaires à succès telles que *Qu'est-ce qu'on a fait au Bon Dieu ?* de Philippe de Chauveron (le plus grand succès de 2014 mais aussi 7^{ème} succès des films français de tous les temps avec plus de 12 millions d'entrées) et sa suite en 2019 (premier film français de l'année avec 6,7 millions d'entrées), aux grands films d'auteurs comme Jacques Audiard (UGC a distribué tous ses films depuis 15 ans) ou Terrence Malick (*Une vie cachée* en 2019). *Ducobu 3* d'Elie Semoun (premier film français de l'année en termes de fréquentation) et *Les Vétos* de Julie Manoukian sont les principaux succès de l'année 2020.

Depuis 2016, UGC Images a également lancé une activité de production audiovisuelle, par le biais de 5 structures de production en France et au Royaume Uni qui travaillent pour les principaux diffuseurs français et internationaux (chaînes de télévision : TF1, France Télévision, M6, etc, et plateformes : Netflix et Amazon notamment). Les premières fictions diffusées en France sur TF1 ont été des succès d'audience historiques.

Le succès de *La Révolution*, série en 8 épisodes pour Netflix et de *La Traque*, unitaire pour TF1 sont une illustration de la dynamique de cette activité en 2020.

Les besoins en contenus des différents acteurs étant énormes cette activité a vocation à poursuivre encore de manière soutenue son développement et devrait être un relais de croissance majeur pour le Groupe dans les années à venir.

II- Présentation des principaux enjeux RSE

Méthodologie de l'analyse des risques et résultats

Identification de l'univers des risques RSE

L'univers des risques RSE identifiés par UGC, composé de 14 risques, se base sur un benchmark et des référentiels sectoriels (SASB), sur les principaux risques identifiés par les agences de notation extra-financière (DJSI, MSCI).

Cotation des principaux risques RSE

Les 14 risques RSE de l'univers d'UGC ont été cotés sur leur gravité et leur fréquence :

- la gravité est évaluée sur 3 critères (réputation, financier, opérations). Chacun de ces critères est coté sur 4 niveaux (limité, significatif, critique, catastrophique). La note maximale des 3 critères est retenue comme note de gravité finale pour le risque concerné ;
- la fréquence est cotée sur 4 niveaux également (limité, significatif, critique, catastrophique).
- Cette méthodologie de cotation est alignée sur celle utilisée pour la cartographie des risques Groupe.
- La maîtrise n'a pas été cotée dans le cadre de cet exercice.
- La cotation des 14 risques RSE a été effectuée par les principales directions du Groupe lors d'un atelier de travail : Direction Financière, Direction Juridique, Direction des Ressources Humaines, Direction des Travaux, Direction de l'Exploitation, Audit Interne.
- 7 risques RSE parmi les 14 risques de l'univers ont été évalués comme étant significatifs.

La présente déclaration de performance extra-financière fait mention des politiques, plans d'action et indicateurs du groupe UGC (France et Belgique).

(i) Le capital humain chez UGC

a) Mixité et diversité dans l'entreprise

En tant que partenaire social, le groupe UGC s'implique dans la **lutte contre toutes les formes de discrimination**.

Après avoir négocié sur l'ensemble des thèmes relatifs à l'égalité professionnelle visés à l'article L.2242-5 du code du travail, le Groupe UGC a signé en 2018 pour la France un Accord relatif à la **promotion de la diversité et l'égalité des chances** au travers duquel UGC et les organisations syndicales ont souhaité promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de l'UES (France). A cet effet, les objectifs définis pour réduire les inégalités entre les hommes et les femmes sont de :

- (i) garantir l'égalité de traitement des candidatures à chaque étape du processus,
- (ii) accroître la promotion professionnelle et notamment favoriser l'accès des femmes aux métiers de l'encadrement,
- (iii) garantir l'égalité salariale à situation comparable et
- (iv) favoriser une meilleure conciliation vie privée & vie professionnelle pour éviter les freins à l'évolution professionnelle, et mieux prendre en compte la parentalité,

Des **actions de sensibilisation et de communication** sont mises en place en France pour la promotion de l'Accord relatif à la **promotion de la diversité et l'égalité des chances** :

- (i) Présentation des enjeux de la diversité au sein d'UGC, relayés par les Responsables RH de proximité, et par des campagnes de sensibilisation,
- (ii) La présentation de l'accord et de ses objectifs (affichettes A3, flyers...)
- (iii) La diffusion des bonnes pratiques à mettre en œuvre au travers de la formation sur le nouvel outil informatique de gestion des candidatures
- (iv) La diffusion des dispositions relatives à la conciliation vie privée & vie professionnelle auprès des managers sur le site intranet et via l'actualité RH.

Indicateurs clés

En France	2018	2019	2020
Parité homme/femme	48% femmes-52% hommes	49% femmes-51% hommes	48% femmes-52% hommes
Parité homme/femme dans le management	na	40% femmes-60% hommes	42% femmes-58% hommes
Index égalité H/F	80/100	94/100 ³	80/100 ⁴

En Belgique		2019	2020
Parité homme/femme		50% hommes - 50% femmes	63% hommes – 37% femmes

b) *Qualité de vie et santé et sécurité au travail*

Le Groupe UGC qui emploie près de 1.350 personnes⁵ sur les 47 cinémas français et 96 personnes sur les 7 cinémas belges, s'engage à garantir la qualité de vie, la santé et la sécurité au travail:

- (i) **En privilégiant un service personnalisé:** La stabilité du personnel est le résultat de la volonté d'une entreprise qui, depuis toujours, **place ses collaborateurs au cœur de son développement**. Dans un monde de plus en plus automatisé, UGC met un point d'honneur à **maintenir dans ses salles une présence humaine**, indispensable à un service personnalisé et de qualité. Ainsi, plus de 99 % des salariés en France disposent d'un contrat à durée indéterminée; la durée de l'ancienneté est de 9,5 ans : 9 ans dans les cinémas et 12 au siège. En Belgique, avec 98% de contrat à durée indéterminée⁶, l'ancienneté moyenne est de 11,6 années et de 10,2 années pour le siège.
- (ii) **En valorisant les compétences et développant les talents :** En 2020 néanmoins, la crise sanitaire n'a pas permis de maintenir les capacités de formations usuelles auprès des salles et du siège. En revanche, le groupe a pris des dispositions pour permettre aux salariés des formations durant les périodes d'Activité Partielle (notamment via le FNE Formation).

³ L'évolution de l'index égalité Homme-Femme entre 2018 et 2019 est due à la mise en place du suivi des retours de congés maternité.

⁴ Son évolution tient notamment à la proportion plus élevée d'augmentations accordées aux femmes dans le groupe durant cette année.

⁵ Effectifs présents au 31/12/2020, CDD et CDI.

⁶ Pourcentage à relativiser du fait de l'absence de contrats à durée déterminée consécutive à la fermeture administrative des salles de cinéma

Au-delà de cette offre, dans un contexte si particulier, il a été décidé de prioriser les formations sur celles qui sont règlementairement indispensables à l'activité ou à la reprise d'activité. Ainsi en 2020, UGC, en France, a consacré 0,66% de sa masse salariale à la formation.

- (iii) **En conjuguant sécurité et sérénité:** pour UGC, chaque salarié est un ambassadeur de la politique éditoriale et commerciale de l'entreprise. L'exercice de cette mission dépend de la qualité de vie au travail, et, en premier lieu, de la sécurité. Ainsi, en 2020, dans le contexte de la crise liée à l'épidémie mondiale de Covid-19, 70% du volume total de la formation en France est dédié à la sécurité des biens et des personnes ; thématique importante, le stress au travail a été intégré au sein d'un accord collectif conçu en concertation avec l'ensemble des partenaires sociaux en France. En Belgique, en 2019, 30% du volume d'heures de formation ont été consacrées à la prévention et à la sécurité⁷.
- (iv) **En veillant à la qualité de vie au travail:** le Groupe UGC est convaincu que la qualité des services qu'il offre à ses spectateurs est indissociable de la qualité de vie de ses salariés au travail. Offrir des conditions de travail adaptées et sécurisées passe notamment par l'ergonomie des postes de travail.
- (v) **En créant une Charte des spectateurs:** soucieux de créer des conditions apaisées d'utilisation des salles, UGC a rédigé en 2000 une Charte des spectateurs destinée à sensibiliser les publics sur leurs comportements au sein des cinémas; dans le même esprit, le Groupe a mis en place une procédure de gestion des incivilités et des agressions pour aider les managers à appréhender chaque situation dans de bonnes conditions (mise en place d'un module de formation spécifique).
- (vi) **En entretenant et améliorant la relation client:** la relation avec les spectateurs est inhérente du service client. Maillon essentiel du fonctionnement du Groupe, elle se doit de prendre en compte les attentes, besoins et problématiques des spectateurs, et de relayer l'information auprès des différents services dédiés.
- (vii) En France, mise en place du CSE et de la CSSCT (signature d'un accord d'entreprise en mai 2019).
- (viii) **En mettant en place des actions spécifiques pour protéger ses salariés, dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid19 :** Création d'un protocole de reprise d'activité volet sanitaire, mise en place d'un plan d'actions de prévention en lien avec le protocole national santé et sécurité en entreprise du gouvernement, intégration du risque sanitaire et mise à jour des Documents Uniques d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP), mise à disposition de nouveaux équipements de protection individuelle (masques en tissu, visières, stylets tactiles, flacons de gel hydroalcoolique individuels, pinces à déchet), transmission des consignes sanitaires à destination des salariés (guide individuel, fiches pratiques, affichage) et ce de manière régulière, et dès que les consignes gouvernementales évoluent.), mise en place de référents Covid, télétravail au siège : communication de conseils prévention dans le cadre du télétravail à destination des salariés et managers concernés (prévention des risques psychosociaux, des risques liés aux troubles musculosquelettiques, aux problématiques d'éclairage), mise à disposition sur demande de matériel bureautique à domicile.

⁷ En 2020, aucune formation consacrée à la prévention et à la sécurité n'a été réalisée compte tenu du contexte de crise sanitaire et de la fermeture administrative des cinémas.

Indicateurs clés⁸

	2018	2019	2020
Taux de Fréquence (nombre d'accidents du travail avec arrêt de travail par million d'heures payées)	2018 : TF = 24,17	France : 35,19 Belgique : 12,79	France : 12,4 Belgique : 8,45
Taux de gravité AT (nombre de jours d'arrêt en raison d'AT par millier d'heures payées)	2018 : TG = 0,83	France : 1,09 Belgique : 0,59	France : 1,60 Belgique : 0,18

(ii) La diversité et la responsabilité des contenus

La promotion de la culture auprès du plus grand nombre est intrinsèquement liée aux activités et aux valeurs du Groupe UGC.

Le Groupe UGC s'attache à proposer une offre élargie (étant rappelé que les données 2020 sont à apprécier dans le contexte de la crise sanitaire mondiale de Covid-19 ayant entraîné une fermeture des salles de cinémas sur l'année 2020 d'une durée de 22 semaines en France et de 23 semaines en Belgique) :

- **En diffusant plus de 1.550 films par an** (1080 en 2020) : tout au long de l'année, UGC veille à structurer une offre de films particulièrement diversifiée (des productions « grand public » aux films « art & essai », une mise en avant de la VO, partenariats en Belgique avec le BRIFF (*Bruxelles International Film Festival*), et le Centre Culturel de Turnhout et plus particulièrement l'ASBL Mooov qui est le premier diffuseur/animateur de films d'auteur et art & essai en Flandres) et également organisateur du festival Mooov accueilli chez UGC, à destination d'un public le plus large possible.
- **En mettant en place des labels pour distinguer la qualité singulière d'un film** : le label des spectateurs UGC (film recommandé par les abonnés UGC Illimité, passionnés de cinéma), UGC M (film « coup de cœur » d'UGC, à voir absolument), UGC Family (film pour petits et grands, à partager en famille), Découverte UGC (film sélectionné par les programmeurs d'UGC, à découvrir sans tarder), UGC Culte/Kult (film du répertoire présenté lors d'une soirée dédiée), séances UGC Doc.
- **En programmant des séances pour les malentendants** (films en VFSTF – version française sous-titrée en français) dans la plupart des cinémas UGC en France (106 films pour 3 397 séances en 2020). Par ailleurs, tous les cinémas UGC ont des équipements adaptés (boîtiers HI/VI : Hearing Impaired/Visual Impaired) permettant l'amplification du son pour les malentendants et l'audio-description pour les malvoyants.

⁸ Le calcul des taux de fréquence et de gravité utilise le nombre d'heures payées et non le nombre d'heures travaillées en raison de la disponibilité de la donnée. Le nombre de jours d'arrêt en raison d'AT est calculé en jours calendaires, non proratisés au temps de travail, ce qui entraîne une surestimation non quantifiée de ceux-ci.

- **En invitant l'opéra au cinéma** : avec le programme *Viva l'Opéra*, UGC propose une sélection d'œuvres lyriques et de ballets donnés sur les plus prestigieuses scènes internationales (Salzbourg, Zurich, Barcelone, Parme, etc.) et l'Opéra national de Paris, partenaire privilégié.
- **En organisant des avant-premières** : en 2020, en France, 172 films ont fait l'objet de 2 819 séances en avant-première, rapprochant les créateurs du public. En Belgique et hors festival, 19 équipes de films ont été accueillies.
- **En faisant de la salle de cinéma un lieu de vie culturelle** : pour UGC, une salle de cinéma a vocation à être un lieu ouvert aux initiatives et à toutes les expressions artistiques. Ainsi, UGC :
 - présente des expositions permanentes (fresques murales d'Abdelkader Benchamma à UGC Ciné Cité Confluence, Toxic à UGC Ciné Cité Paris 19, du Collectif AVAF à Strasbourg, du collectif Manifesto à l'UGC Ciné Cité des Halles, Arnaud Kool à Turnhout, photographies de Stefan Fefer dans le cadre d'une exposition itinérante) ou temporaires (UGC Ciné Cité Les Halles en partenariat avec le Forum des Images, UGC ARTBOX à Bruxelles, ou encore avec le salon du design contemporain CollectibleDesign à Bruxelles) ;
 - invite les abonnés UGC Illimité/Unlimited à des événements dans le cadre de partenariats culturels
 - propose aux spectateurs de découvrir les arts plastiques, la danse, la musique classique et contemporaine, ou la photographie via des institutions culturelles telles que le Centre Pompidou, la Cité des sciences, le Musée du Quai Branly, le LaM de Lille ou à des événements nationaux comme la Biennale de Lille, la Fête des Lumières à Lyon, le Voyage à Nantes ou le Festival du film américain de Deauville
 - diffuse en live la cérémonie des *Magritte* du cinéma au cinéma de De Brouckère à Bruxelles,
 - est partenaire du *Festival Expérience Virtual Reality et Stereopsia Europe* en Belgique.
 - En partenariat avec la RTBF (télévision publique francophone), a diffusé en avant-première la série belge *Public enemy* (saison 2) dans ses cinémas belges.

Le Groupe UGC s'attache également à rendre le cinéma accessible à tous :

- **En proposant des tarifs adaptés** et particulièrement avantageux pour certaines catégories de spectateurs (les moins de 14 ans –en France-, les moins de 26 ans –sur la plupart des cinémas UGC d'Ile de France- les membres de comités d'entreprise), pour les cinéphiles (la Carte UGC/UGC + permettant de charger 5 places de cinéma pour un tarif préférentiel, la carte UGC Illimité/Carte Unlimited,;) et en Belgique des séances matinée le weekend à prix réduit ou les après-midis avec les séances Cinéma+ ;
- **En menant une politique de protection du jeune public** par la limitation de la programmation de films pouvant entraîner des troubles ou des difficultés avec la clientèle sensible (films particulièrement violents, interdits aux -16 ans), et le contrôle de la bande publicitaire précédant les films à destination du jeune public
- **En facilitant l'accès aux infrastructures** : stratégiquement UGC a toujours cherché à s'implanter dans les grandes agglomérations et quartiers en renouveau pour faciliter l'accessibilité à ses infrastructures via les services de transports collectifs (métro, tramway, RER, bus) et les modes de transports doux (vélo, marche), l'engagement d'UGC commence avant même l'implantation du cinéma puisque l'entreprise négocie systématiquement avec

les opérateurs pour adapter si nécessaire le réseau de transports en commun aux horaires de fonctionnement du cinéma. Ainsi, 75 % des cinémas UGC en France et 100% en Belgique sont accessibles aisément par transports en commun.

Indicateurs clés

	2019	2020
Nombre de programme par label	France : 177 films <ul style="list-style-type: none"> - 8 Label des spectateurs UGC - 7 Découverte UGC - 18 UGC M - 26 UGC Family - 47 UGC Culte - 71 UGC Doc (48 en 2018) Belgique : 90 films <ul style="list-style-type: none"> - 9 Label des spectateurs UGC - 1 Découverte UGC - 10 UGC M - 18 Kult - 52 Moov 	France : 115 films <ul style="list-style-type: none"> - 6 Label des spectateurs UGC - 7 Découverte UGC - 17 UGC M - 19 UGC Family - 31 UGC Culte - 35 UGC Doc Belgique : 45 films <ul style="list-style-type: none"> - 4 Label des spectateurs UGC - 1 Découverte UGC - 8 UGC M - 14 Kult - 12 Moov - 6 Label Cinéma Plus

	2019	2020
% VO / VF sur le total des films projetés ⁹	Nombre total d'entrées France : 25 325 974 dont : <ul style="list-style-type: none"> - 16 659 849 entrées VO soit 66% du total des entrées (dont 7 444 172 de films français et 9 215 677 de films étrangers) - (93 % à CC Les Halles) - 8 666 125 entrées VF soit 34 % du total des entrées (films étrangers) - (7 % à CC Les Halles) 	Nombre total d'entrées France : 8 083 972 dont : <ul style="list-style-type: none"> - 6 254 666 entrées VO soit 77% du total des entrées (dont 3 080 302 de films français et 3 174 364 de films étrangers) - (97 % à CC Les Halles) - 1 829 306 entrées VF soit 23 % du total des entrées (films étrangers) - (3 % à CC Les Halles)
Nombre de films en VFSTF (pour malentendants) en France	195 films (6.161 séances)	106 films (3 397 séances)
% de pré-visionnage des bandes publicitaires	100%	100%

⁹ Données France. La notion de sous-titrage est particulière en Belgique constituée de trois communautés linguistiques. D'une manière générale, tous les films en langues autres que française ou le néerlandaise sont diffusés en VO sous-titrée bilingue sauf cas exceptionnels de films destinés au jeune public (en général avec une seconde copie). Les films en langue française sont diffusés à Bruxelles avec sous-titre en NL et les films en NL sous-titrés en Fr.

(iii) La santé et la sécurité des personnes

a) santé et sécurité des personnes

La santé et la sécurité des personnes est une des préoccupations majeures pour UGC que l'on retrouve au travers de :

- **L'aménagement des salles en France** : UGC veille à rendre accessible ses salles à toute personne en situation de Handicap, aujourd'hui, 81% des complexes cinématographiques UGC sont accessibles¹⁰ aux personnes à mobilité réduite ; 92% le seront à l'horizon 2025. Dans le cadre de son agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap), UGC a élaboré un calendrier précis pour cette mise en accessibilité de l'ensemble de son réseau en France. Un renforcement de la signalétique est effectué pour les personnes atteintes de déficiences intellectuelles, cognitives ou psychologiques. Au-delà des obligations réglementaires, UGC met en œuvre un système de programmation tournant au travers duquel la Direction du cinéma en collaboration avec le service programmation d'UGC, aménage l'exposition des films afin de permettre aux personnes en fauteuils d'avoir accès à toutes les œuvres diffusées. UGC a en outre choisi de se lancer dans une démarche volontaire en rendant l'ensemble du réseau accessible aux personnes sourdes ou malentendantes, aveugles ou malvoyantes par:
 - Des aménagements sur les bâtiments: prolongation des mains courantes, dispositifs d'éveil à la vigilance en haut des escaliers, contrastes des nez de marche;
 - Des équipements adaptés (boîtiers HI/VI (Hearing Impaired/Visual Impaired) permettant l'amplification du son pour les malentendants et l'audio-description pour les malvoyants
 - Des séances hebdomadaires en VFSTF (Version Française Sous-Titrée en Français) pour le public malentendant.

En Belgique, sur 2019, on pourra relever les aménagements PMR réalisés dans les cinémas Bruxellois de Toison d'Or (dans 6 salles sur 14) et de De Brouckère (dans 6 salles sur 12).

- **La mise en place d'un registre public d'accessibilité pour chaque cinéma en France** (mais à l'exception des cinémas du groupe C2L et de Lille acquis au cours de l'exercice 2019 pour lesquels un audit est toujours en cours) qui comprend notamment (i) le document d'aide à l'accueil des personnes handicapées à destination du personnel en contact avec le public et (ii) l'attestation décrivant les actions de formation des personnels chargés de l'accueil des personnes handicapées.
- **La réalisation des contrôles réglementaires et leurs suivis**, et notamment contrôles périodiques des installations et des équipements, contrôles des TAR, mise à jour des diagnostics amiante et énergétiques.

¹⁰ Un cinéma est accessible à partir du moment où une salle au moins du cinéma est accessible.

- **La mise en place d'une politique de prévention des risques :**
 - Evaluation et prévention des risques professionnels (via le Document Unique d'Evaluation des Risques présent dans tous les établissements)
 - Mise en place de « l'Accueil Sécurité » pour les nouveaux embauchés
 - Formation et sensibilisation du personnel à la sécurité, notamment :
 - Sécurité incendie (exercices annuels d'évacuation, formation « manipulation des extincteurs » et « équipiers de première intervention », formations SSIAP)
 - Gestion des incivilités et prévention des Risques Psychosociaux
 - Gestes et postures (e-learning)
 - Prévention du risque électrique (préparation à l'habilitation électrique)
 - Secourisme (Certificat Sauveteur Secouriste du Travail, sensibilisation à l'utilisation du défibrillateur)
 - Réalisation des nouveaux postes de travail et réhabilitation progressive des postes de travail vétustes sur des modèles ergonomiques
 - En 2011, 2015 et 2016 réalisation de diagnostics pénibilité partagé avec les CHSCT (France)
 - En 2011, signature d'un accord d'UES pour la France sur les risques psychosociaux
 - Procédures de gestion des risques, notamment :
 - Procédure en cas de détection incendie et évacuation
 - Procédure de gestion des incivilités
 - Procédures « vigilance attentat » et guide de bonnes pratiques remis à chaque membre du personnel UGC
 - Compte tenu du contexte actuel sécuritaire en France et en Belgique, la vigilance des entreprises quant au risque d'attaque armée est renforcée et une démarche permanente de sécurité est adoptée.
Elle repose sur des mesures de vigilance, de prévention et de protection et notamment par la mise en place d'un book sécurité dans chaque établissement (en partenariat avec les autorités locales)
 - En France, désignation des référents contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes (employeur et CSE), mise en place d'un plan d'actions (procédure interne de gestion en cas d'alerte, sensibilisation des collaborateurs)
- **L'application stricte, en France comme en Belgique, des préconisations de sécurité sanitaire** édictées en 2020 pour la réouverture des salles de cinéma en période de pandémie de Covid-19, centralisées dans un guide issu de la concertation entre les autorités publiques et l'ensemble des acteurs de la branche d'exploitation cinématographique (organisations syndicales, Fédérations nationale des cinémas français, ...).

En tant qu'activité d'accueil de public, l'objet de ce guide sanitaire a été d'identifier les processus d'interaction entre les clients et les salariés afin de donner aux salariés les moyens de protection nécessaire lors de ces interactions avec les spectateurs ainsi qu'avec les autres salariés.

Ce guide sanitaire liste les mesures urgentes et spécifiques à mettre en œuvre pour assurer les conditions sanitaires nécessaires aux personnels des salles de cinéma ainsi qu'au public et aux fournisseurs en complément des mesures sanitaires générales édictées par les

pouvoirs publics, à partir du moment où la réouverture des cinémas sera autorisée par les autorités.

Il a été tenu compte dans son élaboration de toutes les règles approuvées par les autorités depuis le développement de l'épidémie de COVID-19, ainsi que de toute règle antérieure relative à la santé et la prévention des salariés. Ce protocole est actualisé et adapté au regard de toute nouvelle règle qui se verrait approuvée.

Parmi ces mesures, on peut citer la limitation de l'occupation de chaque salle à 50% de sa capacité théorique et la garantie d'une place vacante de part et d'autre de chaque spectateur (en Belgique, distance de 1,5 m à garder entre chaque spectateur), le décalage des séances entre salles voisines de manière à étaler le plus possible les flux de spectateurs, l'organisation de la sortie des salles en évitant les flux croisés de spectateurs, la diffusion de messages de prévention sanitaire sur les écrans lors de l'avant-séance, l'affichage des règles relatives au respect de la distanciation physique (et la mise en œuvre de la signalétique y afférente), au port du masque obligatoire, désignation d'un référent Covid-19 par site, nettoyage et désinfection régulière des locaux, etc ...

Indicateurs clés

France	2019	2020
% des établissements accessibles ¹¹ aux PMR	80%	81%
% mises à jour des registres public d'accessibilité (France)	86%	81%
% du personnel formé à la gestion des bonnes pratiques à la sécurité	100%	100%

b) Protection des données à caractère personnel

Le Groupe UGC poursuit ses actions dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données entré en vigueur le 25 mai 2018.

La documentation mise en place pour l'entrée en vigueur du RGPD a été étoffée. Les différents supports permettant de documenter la mise en conformité, qui ont vocation à être revue de manière annuelle pour refléter les obligations réglementaires et la pratique du groupe, ont évolué en 2020 notamment :

- ✓ politique cookies, conditions générales, mentions d'informations, politique de confidentialité ;
- ✓ registre des finalités ;
- ✓
- ✓ registre et procédure des incidents de sécurité ;
- ✓ registre de suivi des demandes d'exercice de droits ;
- ✓ l'analyse d'impact concernant les clients et les prospects ;
- ✓ procédure d'anonymisation des comptes clients.

Le groupe UGC prend au sérieux les sujets de sécurité des données de ses clients et renforce très régulièrement ses dispositifs de protection face aux menaces grandissantes de la cybercriminalité, notamment en :

¹¹ Un cinéma est accessible à partir du moment où une salle au moins du cinéma est accessible.

- ✓ mettant en place une communication régulière du RSSI à destination des collaborateurs aux fins de sensibilisation aux sujets de sécurité ;
- ✓ mettant en place une charte informatique ;
- ✓ mettant en place des réunions de sensibilisation du personnel au RGPD ;
- ✓ réalisant des audits de sécurité ;
- ✓ durcissant les mots de passe pour accéder aux comptes sur le site ugc.fr,
- ✓ développant des traceurs pour suivre le consentement des personnes au traitement de leurs données à caractère personnel,
- ✓ mettant en place la refonte des firewalls pour renforcer la sécurité des systèmes du groupe UGC.

En France, les clients sont de plus en plus vigilants au traitement de leurs données à caractère personnel. Du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, le groupe UGC a reçu 451 demandes de gestion des droits (contre 235 en 2019). En Belgique, les demandes de gestion des droits restent faibles (2 demandes sur la période ci-avant visée). En France et en Belgique, la réglementation impose une réponse dans un délai d'un mois à compter de la demande initiale du client.

Toutefois, en 2020, 88,91 % des demandes ont été traitées dans le délai d'un mois compte tenu notamment du contexte de la crise sanitaire de la Covid-19 ayant entraîné la mise en activité partielle d'une grande partie des salariés du Groupe UGC.

Indicateurs clés

France	2019	2020
Nombre d'incidents/failles mentionné dans le registre des incidents	5 ¹²	3 ¹³
Nombre d'incidents / failles déclarés à la CNIL	Aucun	1
% des demandes de gestion des droits des personnes traitées dans les délais légaux	100 ⁰ %	88,91%

(iv) La gestion responsable des actifs immobiliers

a) *gestion des actifs immobiliers et processus d'investissements*

Dans le cadre de la gestion responsable de ses actifs immobiliers, le groupe UGC poursuit un objectif de **développement durable** :

- ✓ **En visant, quand cela est pertinent, l'obtention d'un label de performance environnementale pour les bâtiments neufs:** L'obtention d'un label de performance environnementale, quand cela est pertinent, pour les nouveaux bâtiments engage UGC à orienter ses principes de conception: choix des matériaux éco-conçus et moins émissifs, intégration d'énergies renouvelables, optimisation des besoins en eau et en énergie.

¹² Les incidents concernent essentiellement l'utilisation de manière frauduleuse d'identifiant et de mots de passe de comptes ugc.fr pour l'achat de places. Après audit des cas, il n'y a pas eu de piratage des systèmes UGC et aucune violation visible du compte du client par les systèmes UGC. En conséquence, en l'absence de violation de nos systèmes et de trace de violation des données à caractère personnel du client, aucune notification n'a été déclarée à la CNIL.

¹³ Dont une faille déclarée à la CNIL.

Depuis 2011, dès la phase de conception de ses projets de construction, et quand cela apparaît comme pertinent, UGC fait appel à un Bureau d'Etudes Techniques Environnemental pour la mise en place d'une démarche environnementale.

Ainsi, en 2014, UGC Ciné Cité O'Parinor à Aulnay-sous-Bois est le 1^{er} cinéma de France à obtenir une certification BREEAM « very good ». Egalement en 2014, UGC Ciné Cité Paris 19 s'inscrit dans une démarche expérimentale HQE-NF Bâtiments tertiaires en utilisant notamment la collecte des eaux de pluie pour les sanitaires. En 2015, dans le cadre de l'opération *Réinventer, Paris*, UGC a conçu et proposé un projet de cinéma « bas carbone » dont la structure est composée exclusivement de bois. En 2018, le cinéma UGC Gobelins a obtenu une certification BREEAM « very good ». En 2019, UGC Ciné Cité Vélizy s'est inscrit dans une démarche environnementale volontaire et UGC Ciné Cité Parly est en cours de certification BREEAM.

✓ **En généralisant la projection numérique:** la généralisation de la projection cinématographique s'est effectuée entre 2010 et 2012 sur la totalité du réseau, cette nouvelle technologie a permis la réduction des transports de copies et la suppression des bobines de films dont la fabrication et l'usage génèrent une forte pollution. Très impliqué dans le suivi de l'évolution des équipements de projection respectueux de l'environnement, UGC expérimente actuellement la technologie laser, plus économe en énergie, tout en veillant à satisfaire un impératif d'excellence en matière de qualité de la projection.

Indicateurs clés

France	2019	2020
% des nouveaux établissements concernés par une démarche environnementale à horizon 2022	100%	100%

b) efficacité énergétique et intensité carbone

Dans le cadre de la gestion responsable de ses actifs immobiliers, le groupe UGC poursuit un objectif de **réduction de l'impact environnemental de l'entreprise** :

✓ **En maîtrisant les consommations énergétiques:** pour UGC, le confort de ses spectateurs passe autant par la qualité esthétique et acoustique des salles que par la maîtrise du confort thermique, la bonne acoustique a également la vertu d'isoler efficacement les bâtiments: la qualité des matériaux phoniques utilisés a pour conséquence de renforcer l'isolation des bâtiments. Depuis 2012, UGC a systématisé la surveillance et la maîtrise en temps réel de ses consommations d'électricité grâce à un système de Gestion Technique Centralisée (GTC). En assurant une veille technologique, UGC accorde une attention particulière au renouvellement des équipements (système de chauffage, climatiseur, éclairages, lampes de projection) afin de privilégier des systèmes novateurs, plus performants et moins énergivores. Cela se traduit par:

- l'utilisation de sources d'énergie propres: alimentation par le réseau de chaleur urbaine (1) CPCU et CLIMESPACE à Paris (UGC Montparnasse / Danton / Opéra / Paris 19 / Gobelins / UGC Ciné Cité Les Halles), ENERTHERM et SCUC en Périphérie (UGC Ciné Cité La Défense / UGC Ciné Cité Créteil), implantation de pompes à chaleur;
- La mise en place d'éclairages basse consommation (LED);
- L'installation d'appareils dotés du label Energie A+++ en remplacement des réfrigérateurs du poste de vente alimentaire,

Dans le cadre de la gestion responsable de ses actifs immobiliers, le groupe UGC poursuit un objectif de **réduction de l'impact environnemental de l'entreprise** :

✓ **En valorisant les déchets:**

- Mise en place d'un système efficace de tri et de collecte sélective des déchets dès que cela est possible dans nos cinémas : achat de poubelles à plusieurs compartiments pour séparer les bouteilles en plastique des autres emballages (plus de 50% du parc équipé à ce jour), tri des cartons d'emballage, formation du personnel d'entretien, collecte par filière sélective.
- Intégration de locaux dédiés au tri des déchets dans tous les futurs cinémas.
- Quantification des déchets annuels sur l'ensemble du réseau.
- Demande de récupération et valorisation des DEEE (déchets électroniques, électriques et électroménagers) par nos fournisseurs.
- Sensibilisation du personnel des salles pour inviter les spectateurs à respecter la propreté des salles.

✓ **En réduisant les émissions de gaz à effet de serre**

- Illustration d'une action à impact environnemental positif, la carte UGC Blue : A travers son département « UGC Pro », UGC s'emploie depuis plusieurs années à sensibiliser les professionnels au développement durable notamment en offrant une alternative neutre en carbone avec la Carte UGC BLUE. La Carte UGC BLUE permet de réduire de 78% les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) par rapport aux cartes papier. De plus, UGC collecte et assure le recyclage des Cartes UGC BLUE pour les valoriser dans d'autres filières ou pour la fabrication de nouvelles cartes. Enfin, UGC compense les émissions de GES associées à la production, au transport et à la fin de vie de chaque Carte UGC BLUE vendue en participant au financement de projets de lutte contre le changement climatique à travers le programme Action Carbone de GoodPlanet.

Depuis 2014, UGC participe à la Semaine européenne du développement durable. Au cours de l'édition 2018, UGC a proposé gratuitement la Carte UGC BLUE au lieu de 2€ pour toute carte pré-chargée d'au moins une place de cinéma.

- Réalisation d'un bilan GES sur le périmètre UGC Ciné Cité en 2019.
- Animation des actions de réduction de l'empreinte carbone autour de 2 axes :
 - o Pour les nouveaux établissements, efficacité environnementale énergétique recherchée (voir paragraphe gestion des actifs immobiliers et processus d'investissements)
 - o Pour les établissements existants, maîtrise des consommations énergétiques (voir En maîtrisant les consommations énergétiques)

En 2020, et à l'issu d'un audit réalisé sur les infrastructures et les réglementations visant au développement des énergies renouvelables, la filiale belge UGC BELGIUM a conclu un premier partenariat avec la société Solarbuild pour la mise en œuvre et l'exploitation de panneaux photovoltaïques à UGC De Brouckère avec l'objectif d'être opérationnel en 2021.

Indicateurs clés

En France	2019 ¹⁴	2020 ¹⁵
Indicateur de suivi de consommation électrique rapporté au fauteuil	523 Kwh	330 Kwh
Indicateur de suivi de consommation énergétique (électricité –gaz – chauffage/clim urbain) rapporté au fauteuil	607 Kwh	394 Kwh

En Belgique	2019	2020 ¹⁶
Indicateur de suivi de consommation électrique rapporté au fauteuil ¹⁷	452 kWh	265 kWh
Indicateur de suivi de consommation énergétique (électricité –gaz – chauffage/clim urbain) rapporté au fauteuil ¹⁸	812 kWh	500 kWh

¹⁴ Sont inclus dans cet indicateur en 2019 uniquement 47 cinémas (2 cinémas avec absences de données). La consommation des cinémas acquis en cours d'année a été intégrée soit au réel soit par extrapolation. La consommation de fioul d'un cinéma n'a pas pu être consolidée en 2019.

¹⁵ Données non représentatives compte de la fermeture des salles de cinémas en France pendant une période de 22 semaines en 2020. Sont inclus dans cet indicateur 48 cinémas pour 2020 (Le Majestic Meaux a été conservé étant fermé temporairement pour travaux)

¹⁶ Données non représentatives compte de la fermeture administrative des salles de cinémas en Belgique pendant une période de 25 semaines en 2020

¹⁷ Consommation énergétique rapportée au fauteuil (pour 6 cinémas pour l'électricité et 5 cinémas pour le gaz)

¹⁸ Consommation énergétique rapportée au fauteuil (pour 6 cinémas pour l'électricité et 5 cinémas pour le gaz).

III- Tableau de correspondance avec les exigences réglementaires

Texte de loi	Exigences réglementaires	Traitements
Décret d'application de la transposition de la Directive Européenne (n°2017-1265)	Conséquences sur le changement climatique de l'activité de la société et de l'usage des biens et services qu'elle produit (contribution et adaptation)	Se reporter à la DPEF, paragraphe Efficacité énergétique et intensité carbone
	Economie circulaire	Compte tenu de la nature de nos activités, nous considérons que ces thèmes ne constituent pas des risques RSE principaux et ne justifient pas de développement dans le présent rapport de gestion.
	Lutte contre le gaspillage alimentaire	
	Accords collectifs conclus dans l'entreprise et impacts sur la performance économique de l'entreprise	
	Actions visant à lutter contre les discriminations et à promouvoir les diversités, et mesures prises en faveur des personnes handicapées	Se reporter à la DPEF, paragraphe Mixité et diversité dans l'entreprise
Engagements sociétaux en faveur du développement durable	Se reporter à la DPEF dans son intégralité	
Loi sur la lutte contre les fraudes du 23 octobre 2018	Lutte contre l'évasion fiscale	Compte tenu de la nature de nos activités, nous considérons que ces thèmes ne constituent pas des risques RSE principaux et ne justifient pas de développement dans le présent rapport de gestion.
Loi sur l'alimentation durable du 30 octobre 2018	Lutte contre la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal, l'alimentation responsable, équitable et durable	